

DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
MAIRIE  
DE COMBOVIN

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 A 20H30**

Présents : BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR

Rémi : MORE Laurent

Absent excusé : ABOULIN Thierry donne pouvoir à CHAZALET Yves

Secrétaire de séance : CHAZALET Magali

**ORDRE DU JOUR**

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 09 OCTOBRE 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 octobre 2025 est approuvé à 7 voix Pour, et 1 Abstention

➤ DELIBERATION : APPROBATION CREATION D'UNE ENTENTE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LES 54 COMMUNES LA COMPOSANT, RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PRESTATION DE SERVICES DANS LE CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Valence Romans Agglo est un territoire particulièrement exposé aux risques majeurs naturels et technologiques. En effet, l'ensemble de ses communes membres ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car elles sont toutes au moins exposées à un risque majeur.

L'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) est rendue obligatoire par la loi Matras du 25 novembre 2021, pour les intercommunalités, dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PICS de Valence Romans Agglo sera arrêté à la fin de l'année 2025.

Les objectifs du PICS sont d'organiser la solidarité intercommunale face aux situations de crise et d'assurer la continuité d'activité des compétences communautaires. Afin d'organiser la solidarité intercommunale, le PICS doit comprendre un inventaire des moyens de toutes les communes membres et des moyens propres de l'Agglo et préciser les conditions de mutualisation de ces différents moyens.

Valence Romans Agglo a décidé de mettre en place une entente entre elle-même et les 54 communes la composant, par voie de convention, conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du code général des collectivités territoriales.

Le projet de convention, ci-présenté en séance, a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre de prestations de services (humains, matériels et bâti mentaires) entre les 54 communes du territoire et Valence Romans Agglo, au profit d'une ou plusieurs communes sinistrées par une situation de crise majeure.

Valence Romans Agglo assurera la coordination des moyens mutualisés en cas d'activation du PICS.

L'entente porte sur les missions suivantes :

- L'alerte et l'information de la population ;
- La protection et le soutien de la population ;
- L'hébergement et le ravitaillement de la population ;
- La protection des biens et de l'environnement ;
- La mise en place du retour à la normal : déblaiement, nettoyage, aide aux sinistrés...

Les moyens faisant partie de l'entente sont recensés dans le PICS. Ces moyens sont mutualisables uniquement en cas d'activation du PICS.

La gouvernance de l'entente sera assurée par une conférence qui sera composé d'un représentant de chaque collectivité, désigné par chaque organe délibérant. Elle se réunira au minimum une fois par an et chaque fois qu'elle le juge nécessaire.

La conférence a compétence pour connaître et discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à l'objet de l'entente. L'entente est constituée entre les membres pour une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal DECIDE est approuvé à 7 voix Pour, et 1 Abstention :

- d'approuver la création de l'entente entre Valence Romans Agglo et les 54 communes la composant, relative à la mise en œuvre de prestation de services (humains, matériels et de locaux) dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'entente ;
- d'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

➤ DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°03/2025 AU BUDGET PRIMITIF

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011-62878	Remb. Frais à des tiers	- 3 500,00	
011-623	Articles personnalisés « Combovin »	1 000,00	
011-625	Colis fin d'année + 75 ans	600,00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2 400,00	
73212	Dotation de solidarités communautaire		500,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>500.00</b>
			<b>500.00</b>

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2157-143	Matériel service technique	1 600,00	
2184-143	Mobilier	800,00	
021 (040)-0	Virement de la section de fonctionnement		2 400,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>2 400.00</b>
			<b>2 400.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité  
**APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

➤ DELIBERATION : SOLICITATION DU FONDS DE CONCOURS A VALENCE ROMANS AGGLO POUR ACHAT DE MOBILIER

Dans le cadre des besoins scolaires, l'équipe enseignante sollicite une dotation complémentaire d'une dizaine de chaises de hauteur T4.

Madame le Maire présente le devis reçu :

Manutan pour 867,50 € HT

Afin de financer cette acquisition sur une ligne d'investissement, la commune souhaite solliciter un fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo. (Solde dispo = 387 euros)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

D'approuver l'achat de matériel

➤ DELIBERATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2024

Madame le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'Assainissement Collectif et Non Collectif de l'année 2024 a été présenté au conseil communautaire du 9 octobre 2025.

Les communes membres doivent présenter ce rapport dans leur conseil municipal avant la fin de l'année 2025 selon le décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Madame le Maire présente le RPQS ainsi que la fiche de synthèse reprenant les principaux éléments de la commune pour 2024 :

- 10,8 millions de m<sup>3</sup> facturés en 2024 dont 10 022 m<sup>3</sup> pour Combovin
- 1,96 € TTC/M3 pour une facture de 120 M3
- 89 906 abonnés dont 143 pour Combovin

#### **Patrimoine communal :**

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Linéaire réseau strict pluvial	Regard pluvial	Grille/avaloir pluvial strict et unitaire	Puit d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Noue
Combovin		3 134	-	3 134	1 204	69	90	1	-	-

#### **Bilan d'exploitation :**

Communes	Nombre d'intervention	Linéaire de curage eu en ml	Linéaire eu total en ml	Taux de curage en %	Linéaire de curage ep en ml	Linéaire ep total en ml	Taux de curage en %
Combovin	0	329	3 134	10,5	40	1 204	0

#### **Performances lagunage de Combovin :**

##### **LAGUNAGES**

Code Sandre	STEU	Taille STEU en équivalent habitant	Date de réalisation en 2023	Volume journalier (m <sup>3</sup> /j)	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
					DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)					
					Concentration réglementaire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réglementaire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration réglementaire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre			
06 09 26100 001	Combovin	220	12/11	71,5	70	35	60 %	400	200	60 %	150	50%	50%	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Collectif et Non Collectif de l'année 2024.

#### **➤ DELIBERATION : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LES DECHETS 2024**

Madame le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) des déchets a été présenté au conseil communautaire du 9 octobre 2025.

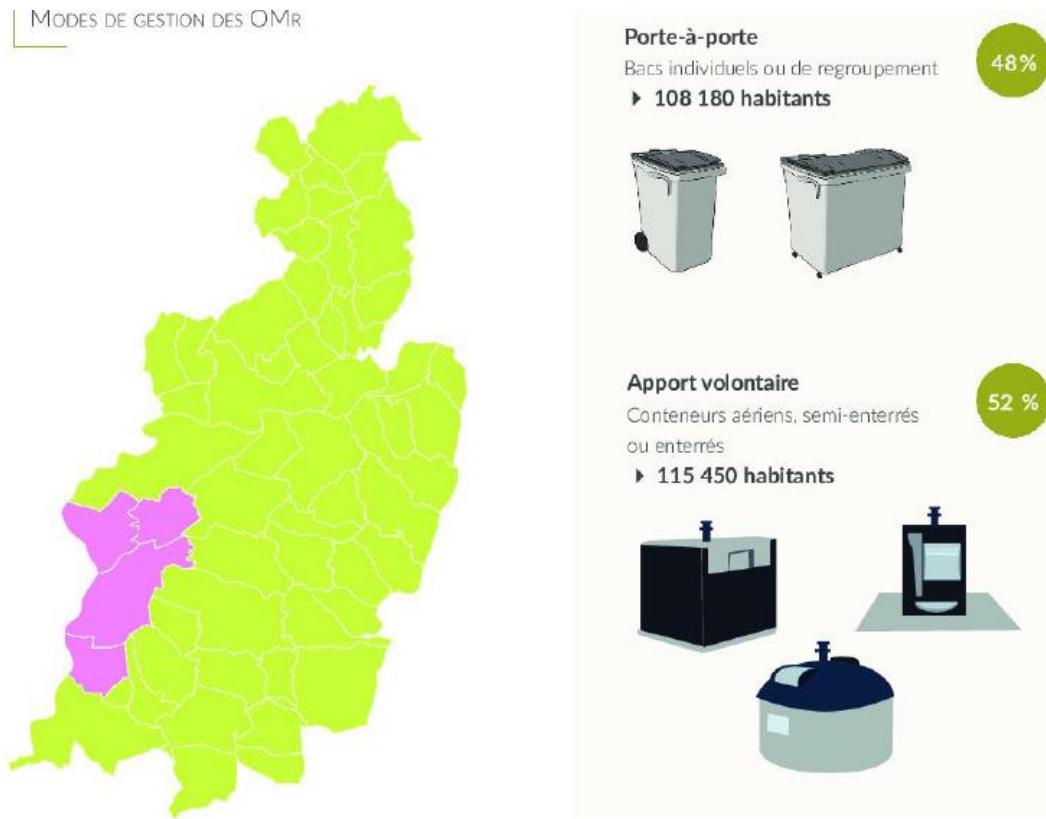
Les communes membres doivent présenter ce rapport dans leur conseil municipal avant la fin de l'année 2025 selon le décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Madame le Maire présente le RPQS pour 2024 :

- Financement est assuré par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et par la redevance spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Le calcul de la Teom est basé sur la valeur locative des logements multiplié par le taux voté par Valence Romans Agglo. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer.

- En 2024, le taux de la Teom est resté stable à 8,25% comme en 2023.
- Le montant de la Teom s'élève à 29 3099 659 € et contribue au financement.
- Mode de gestion des ordures ménagères (OMR)



- Evolution des volumes des ordures ménagères et de la collecte sélective

#### ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Tonnage collecté</b>	54 304	53 033	52 971	53 268	50 007	46 451	45 678
<b>Variation du tonnage</b>	-	- 2,34 %	- 0,12 %	+ 0,56 %	- 6,12 %	- 7,11 %	- 1,66 %
<b>Ratio en kg/hab/an</b>	247,5	240,9	238,9	238,5	223,7	207,71	204,26
<b>Variation du ratio</b>	-	- 2,67 %	- 0,83 %	- 0,17 %	- 6,2 %	- 7,15 %	- 1,66 %

Chiffres nationaux : 248 kg/hab/an (Source : SINOE)

#### ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Tonnage collecté*</b>	15 054	15 393	15 079	15 495	15 777	15 697	16 147
<b>Ratio en kg/hab/an</b>	68,6	69,9	68	69,4	70,6	70,19	72,2

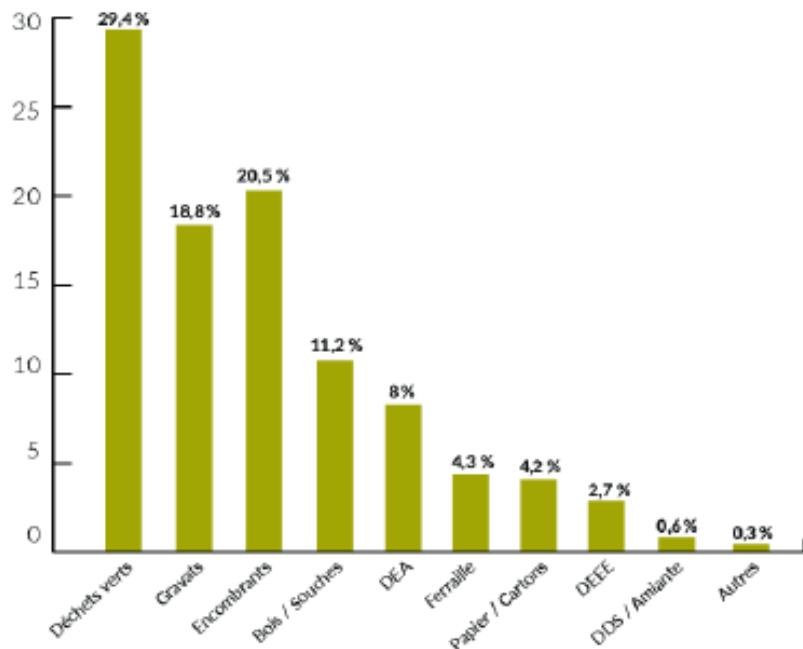
\* Hors tonnages papiers collectés en déchèteries

Chiffres nationaux : 82 kg/hab/an (source : SINOE)

En déchèterie :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté	54 582	56 680	55 065	58 950	53 668	54 207	56 681
Ratio en kg/hab/an	248,8	257,5	248,4	263,9	240,1	242,4	253,5

#### RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES EN 2024



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Collectif et Non Collectif de l'année 2024.

#### ➤ QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement sur le secrétariat de mairie sur 3 jours par semaine jusqu'à fin 2025 complétée par une mise à disposition de la secrétaire de Châteaudouble sur 1 journée par semaine.
- Rue de Santon : les travaux de voirie se terminent sur le mois de novembre
- Rue de Friots : les travaux de voirie se terminent sur les mois de novembre et décembre.
- Bulletin municipal annuel est en préparation
- Distribution des colis pour les ainés de plus de 75 ans par le Conseil municipal des jeunes (CMJ) le 1<sup>er</sup> samedi des vacances de Noël, le 20 décembre.
- Cérémonie des vœux : samedi 10 janvier 2025 à 11h00

Il est 22h10 la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 18 décembre 2025 à 20h30